

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N°75-210 du 16 septembre 1975

portant nomination de Commissaires et de
Contrôleurs du Gouvernement auprès des
Sociétés d'Etat et des Services Publics.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-29 du 27 mars 1973, instituant auprès des sociétés
d'Etat, des organismes et services publics, un poste de Commissaire
ou de Contrôleur du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports en-
tre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a
une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant BADA Christophe est nommé par intérim Commis-
saire du Gouvernement auprès de la Société des Ciments du Dahomey, cumu-
lativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - le Sous-Lieutenant BELLO Moustapha est nommé par intérim Com-
missaire du Gouvernement auprès de l'Office National de Pharmacie, cumu-
lativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 3 - L'Adjudant-Chef TCHOUKPA Idelphonse est nommé Commissaire du
Gouvernement auprès de la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau.

ARTICLE 4 - L'Adjudant-Chef AIGBEDE Ambroise est nommé Contrôleur du Gou-
vernement Chargé de suivre les travaux d'exécution du Marché Dantokpa.

ARTICLE 5 - L'Adjudant WINSALAS Honorat est nommé Contrôleur du Gouverne-
ment auprès du Service de la Main-d'Oeuvre, cumulativement avec ses fonc-
tions actuelles.

.../...

ARTICLE 6 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 16 septembre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme,

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,

Capitaine André ATCHADE

Capitaine Issifou BOURAÏMA

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommu-
nications,

Capitaine Moriba DJERIL

Capitaine Léopold AHOUEYA

Le Ministre des Finances
par intérim,

Capitaine Léopold AHOUEYA

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MICT-MSP-MTP-MFPT 12 autres ministères 10
SCD-ONP-SDEE-Sce de la Main-d'Oeuvre 4 DFP 2 Dtion de l'Emploi 2 DSP 2
DHC et DTP 2 SGG 4 Cab.Mil.2 EMAT-EMGN-EMSC 9 DPE-DGAJL-INSAB 6 DB-DCF2
DC-Solde 2 Trésor 4 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 SPD 2 - DPE 1 Inté-
ressés 5 DIM 2 JORD 1